

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT



SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre,

Le Conseil Syndical, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Adrien PELLEGRINI, Président

Secrétaire de séance : Cyril MERCET

Nombre de membres : 10

Présents : 10

Emeric GUINCHARD, Adrien PELLEGRINI, Philippe DREZET, Gérard JOUILLE, Lucien BENMEHAL, Cyril MERCET, Johann GUINCHARD, Marie RUFENACHT, Gilles MAGNIN-FEYSOT

Nombre de conseillers représentés : 1

Absents excusés : 2

Laetitia LAMBERT (remplacée par son suppléant : Johann GUINCHARD), Stephan KUTTNER (remplacé par son suppléant : Gilles MAGNIN-FEYSOT)

Date de la convocation : 24/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

Ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical
- Indemnités de gardiennage
- Point Ressources Humaines
- Convention partenarial Doubs Tourisme – Office du Tourisme
- Convention ANTC
- Ordinateurs – logiciel informatique
- Aménagement des bureaux
- Salle convivialité : associations
- Déroulement du premier conseil
- Projet Ecole Périscolaire
- Questions diverses

1. Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical

Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 22/08/2024 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil syndical.

2. Indemnités de gardiennage

Vu les circulaires n° NOR/INT/87/00006/C du 8 janvier 1987, n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 25 avril 2024,

Le Président informe l'Assemblée :

M. Jean-Louis Courbaud effectue au quotidien le gardiennage de l'Abbaye et du Cloître et propose de lui allouer une indemnité pour service rendu.
L'indemnité était fixée pour l'année 2023 à 479.86 €.

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical :

DECIDE de voter à mainlevée, comme suit :

- 3 voix pour augmenter le montant de l'indemnité
- 7 voix contre l'augmentation de l'indemnité

ALLOUE à M. Jean-Louis Courbaud une indemnité de gardiennage de l'église, fixée pour l'année 2024 à 479.86€ ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Le Président
Adrien PELLEGRINI

3. Point ressources humaines

Monsieur Mercet informe que Monsieur Nicolas Rufenacht va débiter un contrat d'agent technique au sein du syndicat le 7 octobre 2024 et terminera le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire de Montbenoit reproche à la commission RH de ne pas avoir évoqué cette recherche de candidat avec la commission technique ou les Maires. En effet, il pense que l'agent technique a une surcharge momentanée de travail qui aurait pu être décalée.

Il est rappelé que lors du conseil du 6 juin, une délibération avait été prise pour cette embauche et que les crédits nécessaires avaient été prévus lors du vote du budget. Il avait été décidé que le recrutement serait pour « l'agencement de nouveaux bureaux, le déménagement des bureaux existants et la charge de travail estival ».

Monsieur le Maire de Ville-du-Pont ne comprend pas pourquoi nous faisons un contrat de 3 mois, il aurait préféré débiter par un contrat d'un mois.

Monsieur le Président évoque toutes les tâches de travail à réaliser avant le 31 décembre : pose de jalons, aménagement des bureaux, construction d'un arrêt de bus, tailles des haies, débroussaillage, déneigement... Il y a assez de tâches pour deux agents techniques jusqu'à la fin de l'année d'après Monsieur le Président.

Cette embauche va permettre d'analyser les besoins en équipement pour deux salariés agissant sur le territoire de la nouvelle commune.

Madame Rufenacht présente le compte-rendu de la commission RH du 27 juin 2024 :

Un agent du Centre de Gestion du Doubs est venu présenter le Rifseep. Les élus souhaitent mettre en place une méthode pour déterminer le montant du Rifseep alloués aux agents afin d'harmoniser au fil du temps les montants. De plus, il est évoqué la mise en place d'une prévoyance et d'une mutuelle lors de la fusion des communes.

Puis, la vice-présidente résume le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2024 :

Les bureaux de la mairie de la commune nouvelle seront ouverts comme suit :

Lundi	10h-12h 14h-18h30
Mardi	10h-12h 14h-17h
Mercredi	10h-12h
Jeudi	10h-12h 14h-18h30
Vendredi	10h-12h 14h-17h

La gestion des salles de convivialité est évoquée, mais le point sera développé plus tard.

Elle présente la répartition des tâches aux secrétariat entre toutes les secrétaires. Un organigramme sera présenté lors du prochain conseil.

Madame PERROT Elise sera nommée sur le poste de Secrétaire Générale de Mairie.

Il est proposé de fermer de l'accueil des Mairies pour pouvoir réaliser le déménagement à Montbenoit dans de bonnes conditions. Les dates seront à définir prochainement.

4. Convention partenarial Doubs Tourisme – Office du Tourisme

Le Président informe l'assemblée délibérante que les échanges entre les partenaires suivants :

- Le Syndicat du Pays de Montbenoit, sis 8 rue du Val Saugeais, 25 650 MONTBENOIT, représenté par son président M. Adrien PELLEGRINI
- Doubs Tourisme, sis 83 rue de Dole 25000 BESANCON, représentée par sa présidente Béatrix LOIZON
- L'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs, sis 4 rue du Val saugeais 25650 MONTBENOIT, représenté par son président M. Sébastien POPULAIRE

a abouti à la conclusion d'une Convention partenariale tripartite.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat commercial et a pour but de réaffirmer la volonté des 3 parties engagées dans ce dispositif de promouvoir et de renforcer la fréquentation touristique du Département du Doubs, en optimisant la commercialisation d'excursions journées et séjours pour groupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

DECIDE à l'unanimité : D'accepter la convention entre le syndicat du Pays de Montbenoit, Doubs Tourisme et l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs

AUTORISE à l'unanimité :

Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

Adrien PELLEGRINI

Monsieur le Président fait une parenthèse sur le projet de muséographie. Madame Leboissier, cheffe de projet transition Pays du Haut-Doubs – Avenir Montagnes, a présenté une fiche action lors d'une réunion à la communauté de communes. Dans cette fiche, elle estimait à 2.5M€ HT le coût de la mise en place de la muséographie. Cela permettrait de rendre le site plus attractif et ainsi d'augmenter le nombre de visiteurs. Cette somme est destinée essentiellement à la mise en valeur des lieux pour la visite. Elle n'est pas allouée à l'entretien du bâtiment.

Au vu des projets à venir, la nouvelle commune rencontrera des difficultés financières pour soutenir ce projet dans sa totalité. Il est proposé d'échelonner davantage les travaux pour pouvoir supporter le coût sur plusieurs années.

5. Convention ANTC

Monsieur le Président rappelle que La commune de La Longeville a été lauréate du programme Villages d'avenir. Au vu de la fusion, le projet est basculé sur la commune nouvelle : Pays-de-Montbenoit.

Dans ce contexte, l'ANTC propose d'intervenir sur le territoire et de mettre en place une étude permettant de définir les orientations stratégiques de la commune nouvelle et son plan d'action. Cette étude aura lieu durant 29 jours et sera totalement prise en charge par l'ANCT (45 120€).

6. Ordinateurs – logiciel informatique

Plusieurs devis ont été réalisés auprès des fournisseurs informatiques concernant l'achat d'ordinateurs et de tablettes pour l'école ainsi que pour le secrétariat. Avant de prendre décision, un état des lieux de l'existant va être réalisé.

Deux agents de l'ADAT sont venus rencontrés quelques élus et les secrétaires. Il est proposé de ne pas installer Berger Levraut sur les ordinateurs et d'avoir un accès en ligne à cet outil. Ils nous également conseiller pour l'achat du matériel informatique. Il sera nécessaire d'étudier les différents devis.

L'entreprise ISIREPRO nous a transmis un récapitulatif des couts de maintenance et location informatique actuels par commune :

Site	Durée restante en Trimestre*	Matériels	Budget Trimestriel Location Maintenance
Mairie de Montbenoit	6T / 8T / 10T	Canon IRC 3720i / GED / Ecran 65 pouces	2 283,58€ HT
Mairie de Ville du Pont	3T	Canon IRC 3720i	508,50€ HT
Mairie Hauterive La Fresse	15T	Konica Minolta BHC 257	712,11€ HT
Mairie de Montflovain	8T	Kyocera M6230 cidn	135,27€ HT**
Mairie de la Longeville	16T	Konica Minolta BHC 227 / Ecran 75 pouces / Destructeur	1 285,11€ HT
Syndicat du pays de Montbenoit	6T	Konica Minolta BHC 257 * 2	956,29€ HT
Budget Total Trimestriel			5 880,97€ HT

Au vu du montant trimestriel dépensé, il va être nécessaire de réfléchir aux économies pouvant être réalisés dans ce domaine.

Parallèlement au sujet de l'informatique, Monsieur le Maire de Montbenoit prend la parole et évoque un mail provenant des services du procureur.

Il lit le passage suivant :

« A noter, comme l'observe d'ailleurs l'AMF dans sa note datée de 2017, que même si la création de la commune nouvelle laisse subsister la tenue des services de l'état civil dans les annexes de mairies créées au sein des communes déléguées ; que ces annexes de mairie conservent donc la qualité de « mairie » ou de « maison commune » au sens des articles 63 et 75 du code civil, aucun texte n'interdit que les

registres de l'état civil des communes déléguées soient centralisés et conservés dans les locaux de la mairie de la commune nouvelle ».

Ainsi, sauf si des travaux sont réalisés dans les locaux de la mairie de la commune nouvelle, il ne semble pas nécessaire de solliciter le parquet pour déplacer les registres d'Etat civil à Montbenoit.

Cela suscite plusieurs échanges. Il n'y aura pas besoin d'avoir un accès internet ni d'ordinateur dans les anciens secrétariats.

Monsieur le Maire d'Hauterive-la-Fresse, pense que cet argument aurait été important à connaître lors du vote du maintien ou non des communes déléguées.

7. Aménagement des bureaux

3 propositions d'aménagement sont présentées par Monsieur le Maire d'Hauterive-La-Fresse. Le scénario n°3 a été retenu. Les secrétaires s'installeront dans le bureau actuel du secrétariat, dans celui du Maire et dans le local à archives. Une salle des adjoints et le bureau du Maire seront installés dans la salle du conseil actuel.

Les travaux pourront débuter début novembre. Durant cette période, le secrétariat et le bureau du Maire seront déplacés dans la salle de conseil.

Il se pose la question de la place dans la salle de convivialité pour réaliser les futurs conseils municipaux notamment par rapport aux dimensions. Ce sujet sera à évoquer prochainement.

8. Salle convivialité : associations

Monsieur le Maire de Montbenoit a rencontré les associations occupant la salle de convivialité de Montbenoit et leur a proposé de visiter la salle de convivialité de Ville-du-Pont. Les associations ne semblent pas réfractères à l'idée de changer de salle, mais le problème se pose au niveau des équipements de cuisine notamment pour les repas du club de l'amitié. La salle de Hauterive ne convient pas aux responsables du club de l'amitié du fait de sa localisation.

Il est rappelé que la paroisse a un bail et qu'il est nécessaire qu'ils aient une salle de plein pied, accessible.

9. Déroulement du premier conseil

Vu l'article L 2113-1 et l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2025 la commune nouvelle Pays-de-Montbenoît sera créée ;

Considérant qu'aucune dépense ne pourra être exécutée sans ordonnateur régulièrement désigné ;

Considérant qu'aucune concession ne pourra être délivrée sans l'accord du Maire élu ;

Considérant qu'aucune décision en termes de ressources humaines ne pourra être prise et que cela impacte les payes qui doivent être réalisées 5 jours ouvrés avant la fin du mois ;

Considérant qu'aucune décision d'urbanisme ne pourra être prise avant la désignation d'un représentant de la commune nouvelle ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer rapidement sur l'état d'assiette bois et d'assujettissement à la TVA de ce dernier ;

Considérant les recommandations du service Gestion Comptable (SGC) et de la Sous-Prefecture pour organiser l'élection du nouveau conseil sans tarder ;

Considérant qu'il convient d'élire le conseil municipal de la commune nouvelle et le Maire dans les plus brefs délais ;

Considérant que cela doit se faire lors du premier conseil de la commune nouvelle Pays-de-Montbenoît ;

Considérant qu'au vu du nombre de conseillers de la commune nouvelle et du public pouvant être présents lors du premier conseil, il est nécessaire de définir un lieu adapté pour le déroulement de ce dernier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

SOUHAITE à l'unanimité :

- Réunion le premier conseil de la commune nouvelle le 6 janvier 2025
- Se réunir dans la salle des fêtes de La Longeville

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

Adrien PELLEGRINI

10. Projet Ecole Périscolaire

Le lieutenant Marion du SDIS s'est rendu sur place à l'école de La Longeville. Il confirme qu'il est possible d'installer le futur périscolaire accolé au gymnase. Il alerte sur le fait qu'il est nécessaire que les bâtiments restent distincts afin de ne pas modifier le classement. Il faut également faire attention à laisser un accès pour l'entretien du bâtiment du gymnase.

11. Questions diverses :

Monsieur Magnin-Feysot alerte sur la réduction du budget alloué aux agences postales. En tant que commune nouvelle, il a été fait le choix de réunir des services publics à Montbenoit, il serait dommage d'en perdre un. Il est suggéré d'envoyer un courrier à diverses personnes publiques pour maintenir le service.

Monsieur Drezet rappelle que la DRAC va délibérer sur le classement du Jubé prochainement. Après la visite d'un agent de la DRAC à l'Abbaye, il s'avère que des statues et un meuble sont attaqués par des insectes. En tant qu'objet classé, il est nécessaire de les traiter. Cela a déjà eu lieu dans les années 85, il est nécessaire de déposer le mobilier, de l'amener vers des spécialistes qui traiteront le mobilier sous-vide durant un mois puis il sera remis en place.

Il rappelle également que du grava tombe du cœur, que le carrelage de la chapelle se soulève.

Nous allons recevoir prochainement un rapport de la DRAC à ce sujet.

La communauté de communes a réuni les cinq Maires pour échanger sur l'avenir de leurs bureaux. Ils souhaiteraient aménager des bureaux à l'étage. Le syndicat donne un accord de principe pour qu'une étude soit réalisée pour cet aménagement. En ce qui concerne le bail, il faudra attendre la création de la commune nouvelle.

Il y a eu un rendez-vous au sein des locaux de la brasserie. Les brasseurs souhaiteraient développer leur activité et utiliser les deux caves adjacentes. Dans la première cave siège la chaudière de l'appartement de Monsieur le curé, il serait nécessaire de la déplacer. Le sol serait à faire et les voutes

à sabler. Sans devis, il y en aurait pour approximativement 30 000 à 80 000€ de travaux. Le syndicat ne s'engagera pas sur cette dépense pour le moment, mais le projet semble intéressant.

FIN DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL : 21h20

Le Président
Adrien PELLEGRINI

